Espace pédagogique de l'académie de Poitiers > Site du collège Norbert Casteret (Ruelle sur Touvre) > Informations aux familles

https://etab.ac-poitiers.fr/coll-ruelle/spip.php?article1459 - Auteur: Philippe TOMBLAINE



# La certification PIX (article réactualisé le 26/03)

publié le 24/03/2021 - mis à jour le 26/03/2021

Mesdames, Messieurs, Chers parents,

#### La certification PIX est obligatoire pour tous les élèves de 3ème .

Cette certification atteste d'un niveau de maitrise sur les compétences numériques.

Votre enfant va passer au collège la certification de ses compétences numériques à l'aide de Pix, une application accessible depuis l'ENT du collège. La certification est obligatoire en classe de troisième. Il s'agit de valider les compétences numériques travaillés par les élèves durant leurs quatre années de collège. Pix est la certification officielle des compétences numériques, reconnue par l'État et le monde professionnel. En passant la certification Pix, les élèves pourront valoriser leurs compétences numériques dans un CV afin de le rendre plus attractif. Ils seront également certifiés en classe de terminale et dans l'enseignement supérieur.

## Comprendre la certification en deux minutes :

Vous pouvez visionner la vidéo suivante afin de comprendre la certification à partir du lien suivant :

https://cloud.pix.fr/s/jsw8SNST9ZDP7aL

## Les épreuves de certification se tiendront dès le 27 avril au collège.

Pour être **certifiable**, votre enfant doit **avancer dans les parcours PIX** accessibles depuis le médiacentre (cliquez sur ENT/Icart puis "Applications" et "Pix informatique") d'une part.

Nous demandons également à tous les élèves de **se connecter sur la campagne de certification RSKZZF825** depuis le médiacentre, afin que nous puissions recueillir leur profil et leur progression.

Cette action doit impérativement être effectuée avant le lundi 29 mars .

## Un parcours SOS est également disponible pour les élèves qui auraient pris du retard : FCYTPL844

Si votre enfant rencontre des difficultés, il doit se rapprocher de son professeur de technologie ou son professeur principal.

Des ordinateurs sont accessibles en vie scolaire et au CDI.

Je vous remercie pour votre collaboration.

Principale Adjointe, Mme CAIGNEZ-GUIGNARD



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.